

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

Montpellier

Autres villes

 **DURÉE** **3 JOURS**

 **DURÉE** **3 JOURS**

€ **TARIF** (particulier) **390€TTC**

€ **TARIF** (particulier) **450€TTC**

€ Acompte inscription **90€**

13 stagiaires
maximum
par session

Formations
tous les mois

Matériels
mis à disposition

Professionnel :
prise en charge à 100%
(nous consulter)

Formation également disponible à Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Paris, Nice, Nantes, Lille, Rouen, Tours...

La formation Hygiène et Salubrité est OBLIGATOIRE pour la pratique de la dermopigmentation, du tatouage, et du piercing. FormaBelle vous propose donc une formation complète et professionnelle, animée par une infirmière cadre Hygiéniste en milieu hospitalier.

Elle répond aux exigences du décret datant du 19 février 2008 et à l'arrêté du 12 décembre 2008, concernant la formation des personnes pratiquant le tatouage, le perçage et le maquillage permanent.

Le centre FormaBelle est habilité à dispenser cette formation grâce à l'agrément obtenu auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La formation Hygiène et Salubrité est composée de différents modules répartis sur 3 jours alliant théorie et technique pour une réflexion pratico-pratique concernant les gestes et comportements dans le respect de l'hygiène, pour les domaines de la dermopigmentation, du tatouage et du perçage.



Maîtrise des
gestes d'hygiène



Valable à vie
Validé par l'ARS

Validation

Attestation de formation
(présence aux 21h de formation)

PROGRAMME

Module 1 :

- Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.

Module 2 :

- Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau.

Module 3 :

- Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique.

Module 4 :

- Généralités sur les risques allergiques et infectieux.

Module 5 :

- Stérilisation et désinfection.

Module 6 :

- Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Module 7 :

- L'élimination des déchets.

Module 8 :

- Maîtrise des différents espaces de travail (nettoyage et désinfection).

Module 9 :

- Mise en œuvre des procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage : Mises en situation.
- Test de connaissances / Débriefing / Questions & Réponses.

Remise d'une attestation de formation.

Inscription : 04 67 82 91 76

Vidéo démonstration & CV formateur consultables sur
www.formation-hygiene-salubrite.fr

